

RÉUNION DES ADHÉRENTS 19 MARS 2022 SAINT ANDRÉ DE SANGONIS

Présents : Marie-Christine AUDOUY, Pierre BARTHE, Régine BERNARD, Patricia CARAYON, Georges DERBOVEN Nicole DESCOURS, Emmanuel DESSELIER, Bernard ESPINASSE, Geneviève GAMEL, Christian LIGONNIERE, Mario MALAFOSSE, Christian MARTINI, Geneviève PLARD, Corinne RICHARTE, David TREARD, Marie Claude ULLERN, Gérard VALERO.

I. Présentation du local

Le local de l'UDFRA34 est le local des adhérents, il est à votre disposition ; on y trouve une salle de réunion avec vidéoprojecteur, une petite cuisine, et 3 bureaux avec massicot et imprimante. Il y a aussi une terrasse très agréable...

Nos locaux sont ouverts tous les jours de 10h00 à 12h00 et sur rendez-vous de 13h30 à 16h. Vous pouvez nous appeler ou envoyer un courriel pour prendre rendez-vous.

II. Présentation du nouveau Conseil d'Administration

1	Co-présidente	AUDOUY	Marie-Christine
4	Co-présidente	ULLERN	Marie-Claude
2	Co-président	LIGONNIERE	Christian
3	Co-président	DESSELIER	Emmanuel
5	Trésorière	DESCOURS	Nicole
6	Secrétaire	CARAYON	Patricia

III. Points sur la situation des adhérents

VIVRE A ANIANE, 240 participants : Plusieurs activités : Poulailier, ruches et jardins partagés, cuisine, prêt de vélos, gratifieria, sports et activités diverses...

FR SAINT JEAN DE FOS, 145 adhérents : Arrêt total pendant le Covid.
Reprise des activités depuis septembre (18) : ateliers mémoire, jeux, gymnastique, randonnée, sports.

JUST SWING EN Clermontais : Développe la culture swing, avec animations en EPHAD camping...

Les 24, 25, et 26 juin évènement au Mas de Riri sur les berges du Salagou.

FR CABRIERES, 60 adhérents : 10 autres associations sur le village (APE, comité des fêtes, cercle occitan, sports...). Activités et animations : Projet Jazz, dégustation de vin, feux de la Saint Jean, rando VTT...

FR LAUROUX, 30 adhérents : Acteur culturel du Larzac, beaucoup d'activités culturelles, atelier d'occitan.

FR COULOBRES, 25 adhérents : Ce Foyer Rural redémarre après un long sommeil...Ateliers créations, couture, jeux de société (gratuit). Projet en mai avec la visite du château, journée patrimoine en septembre.

FR MONTPEYROUX, 100 adhérents : 20 associations dans le village. Arrêt total pendant le Covid. Activités sportives, hip hop, yoga, poésie, tennis de table gratuit...

FR ST BAUZILLE DE MONTMEL , actuellement 170 adhérents et jusqu'à 270 avant le Covid : 15 associations dans le village, 23 activités régulières dans le cadre du Foyer Rural, manuelles, culturelles, sportives. Mise en place de Visioconférences pour certaines activités et organisation d'autres activités en extérieur pendant le Covid. Propose des stages aux enfants pendant les vacances scolaires (théâtre, cirque, découverte sportive...).

Animations à venir : Journée Manga en avril, Rencontres de mai (3^{ème} weekend) : 2 journées Total Festum.

FR LIGNAN SUR ORB 390 adhérents : a perdu beaucoup d'adhérents pendant le Covid ; depuis la rentrée, 2 activités nouvelles : aides maternelles et aikido.

Évènements à venir : carnaval 17 avril, course de vélos, activités pour enfants. En projet, un passeport multi-activités sportives.

FR LECTURES VAGABONDES 90 participants : Des rencontres littéraires organisées en visio-conférence pendant le Covid ; Le but est de faire venir des auteurs pour débattre sur un thème ou une œuvre avec le public ; coopère avec Bedarieux Lamalou, jazz Orb ; intéressé par l'activité de l'association Just Swing.

ASS CULTURE ECHANGES ET SANTE, 30 adhérents : Karaoké, gym douce,

FR LIEURAN CABRIERES, 40 adhérents : En raison du covid, les gens se sont repliés et ils sont désorientés. Activités : Gymnastique, bibliothèque.

Projet : carnaval 03 avril, avec Nébian ; 11 juin randonnée avec la participation « le sillon » en mettant en avant « La Mémoire » et le patrimoine.

La lecture du ciel en août.

IV. Activ'jeunes : vote pour le budget participatif

Pas assez de votes ! Les Associations et Foyers Ruraux n'ont pas suffisamment mobilisé leurs bénévoles et leurs adhérents.

Sans financement le projet sera proposé sous une autre forme, sans mise à disposition d'équipements.

V. Mise à jour des informations sur Gestanet / Assopratik

Prochainement la CNFR va mettre à la disposition du réseau la suite logicielle Assopratik, (Gestion complète des adhérents avec envoi de mails et de SMS groupés, paiement par carte bleue ... et à la rentrée 22/23 un lien avec le logiciel de comptabilité pour association Basi'Compta.

Afin de pouvoir profiter au mieux de cet outil **il est indispensable de renseigner TOUTES les rubriques liées aux activités, aux administrateurs et aux adhérents dans Gestanet et de maintenir à jour ces informations.**

VI. Les formations :

- Outils numériques : Comment gagner du temps avec l'informatique, s'imprégner et se familiariser avec les outils et les réseaux sociaux.
Une formation sera proposée par E. Desselier à Saint André de Sangonis sur 3 heures en avril. Le programme vous sera envoyé prochainement.
- BasiCompta : logiciel de comptabilité pour les trésoriers d'association. Une deuxième session de cette formation est prévue.
- Prise de parole en public : la formation sera reprogrammée sur 2 jours ; Il y avait eu trop peu d'inscrits lors de la première programmation. Se préinscrire dès maintenant.
- IGCFA (Initiation à la Gestion Comptable et Financière des Associations) : Une deuxième session de cette formation sera programmée sur 2 samedis, à la demande de celles et ceux qui n'avaient pas pu participer à la première session en semaine.
- RGPD/CNIL à St André de Sangonis : s'inscrire si intéressé (1/2j)

VII. Les commissions de travail

- Arts, Cultures et Patrimoine : théâtre, danse, cirque, littérature, arts de la table ... :
M.C. Audouy (FR Lauroux), M Malafosse (VAA)
- Langues et cultures régionales partenariat avec le CIRDOC et la FD du Gers :
N. Descours (FR SBM)
- Balades/randonnées : M. Ullern (FR Cabrières), G Decultieux (FR Paulhan)
Rencontres sportives : C Ligonnière (FR Montpeyroux) / C Martini (FR Lignan sur Orb)

INSCRIVEZ-VOUS, PROPOSEZ VOS SERVICES ET FAITES PROFITER LES ADHÉRENTS DE VOS IDÉES !

Vous pouvez aussi proposer la création d'autres commissions.

VIII. La sectorisation

Projets pour le secteur 2 : « Molière et ses héritiers » et « Semaine du Goût » en juin ou juillet 2022.

Proposer des moments de rencontre par secteur.

IX. Le renouvellement de l'agrément JEP

L'agrément JEP était acquis à vie...ça n'est plus le cas ! Il devra être renouvelé.

Pour les demandes il faudra absolument vérifier vos statuts, nous vous proposerons une aide.

X. La signature du contrat d'engagement républicain pour les demandes de subventions

Depuis le 1^{er} janvier, vous êtes obligés de signer ce contrat d'engagement pour faire une demande de subvention (pages annexées).

XI. Prochaine réunion : date et lieu

La prochaine réunion se déroulera certainement à Coulobres en mai ou juin.

ANNEXE

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Qui est concerné :

La souscription d'un contrat d'engagement républicain s'impose aux :

- associations et fondations qui sollicitent une subvention auprès d'une autorité administrative (État, région, département, commune, etc.) ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial ;
- associations et fondations qui demandent une reconnaissance d'utilité publique ;
- associations et fondations qui souhaitent être agréées par l'Agence du service civique pour recevoir des volontaires en service civique ;
- associations qui demandent un agrément à l'État ou à ses établissements publics.

La structure dont l'objet, l'activité ou le fonctionnement ne respecte pas le contrat d'engagement républicain ou qui refuse de le signer ne peut obtenir ni subvention, ni agrément, ni reconnaissance d'utilité publique.

À savoir :

La structure qui signe un contrat d'engagement républicain doit en informer ses membres par tout moyen et, notamment, par un affichage dans ses locaux ou par une mise en ligne sur son site internet.

Quels engagements :

Le contrat d'engagement républicain exige le respect, par les associations et fondations concernées, de sept engagements :

I - **le respect des lois de la république** : ne pas entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public, ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant leurs relations avec les collectivités publiques, ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;

II - **la liberté de conscience** : respecter et protéger la liberté de conscience de leurs membres et des tiers, s'abstenir de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression ;

III - **la liberté des membres de l'association** : respecter leur liberté de s'en retirer et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu ;

IV - **l'égalité et la non-discrimination** : respecter l'égalité de tous devant la loi, ne pas opérer de différences de traitement fondées notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une prétendue race ou une religion qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec leur objet statutaire, ne pas cautionner ou encourager ces discriminations, lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste ;

V - **la fraternité et prévention de la violence** : agir dans un esprit de fraternité et de civisme, ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements, rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme ;

VI - **le respect de la dignité de la personne humaine** : n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine, respecter les lois et règlements destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et de ses bénéficiaires, ne pas mettre en danger la vie d'autrui, etc. ;

VII - **le respect des symboles de la république** : respecter le drapeau tricolore, l'hymne national et la devise de la République.